



## **REGLEMENT DE LA 18<sup>EME</sup> RONDE DES COSTES**

**DIMANCHE 2 FEVRIER 2020**

**Les participants à la 18<sup>EME</sup> ronde des Costes VTT s'engagent à :**

- 1 - Déclarer être en possession d'une licence sportive ou être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du vtt daté de moins de 6 mois.
- 2 - Respecter le code de la route sur les parties des parcours ouvertes à la circulation automobile.
- 3 - Porter un casque à coque rigide.
- 4 - Accrocher à l'avant du vtt la plaque numérotée fournie par l'organisateur.
- 5 - Respecter l'environnement, les terrains communaux et privés traversés.
- 6 - Ne pas emprunter les chemins autres que ceux balisés en raison des autorisations de passage obtenues par l'organisateur.
- 7 - Adopter une attitude bienveillante et responsable vis à vis des autres utilisateurs des chemins.
- 8 - Signaler aux membres de l'organisation postés sur les parcours les abandons ou accidents survenus à eux-mêmes ou aux autres.

**Merci d'avance**

**LE TEAM DES COSTES**